

TREMBSL

**TABLE RÉGIONALE
DES ÉLU·ES MUNICIPAUX
DU BAS-SAINT-LAURENT**

**Consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec
pour la période 2026-2029**

**Mémoire de la
Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent**

**Déposé au
ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

Bas-Saint-Laurent

Le 13 août 2025

Créée en mai 2019, la Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les dix maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité de la région. Ensemble, les membres de la TREMBSL représentent 113 municipalités habitées par plus de 200 000 citoyens et citoyennes. La Table est l’interlocutrice politique privilégiée de la région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales et d’adapter les programmes gouvernementaux à la réalité de nos milieux.

Pour information :

Sophie Duchaine, coordonnatrice

Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent

581 246-0438

sduchaine@crdbsl.org

Table des matières

Introduction	4
Pour une approche régionalisée de l’immigration	4
Maintenir une entrée stable de travailleurs étrangers temporaires (TÉT)	4
Une nécessaire transition vers une immigration permanente et inclusive pour les personnes détenant un statut temporaire et une expérience québécoise	5
L’accompagnement des personnes immigrantes : une responsabilité complexe qui mérite un soutien renforcé	7
Le Programme d’appui aux collectivités	7
Le Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration	8
Conclusion	9

Introduction

Par ce mémoire, la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) souhaite répondre à la consultation gouvernementale sur la *Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029* en mettant en évidence les besoins et les spécificités de sa région.

Au Bas-Saint-Laurent, accroître l'attractivité et favoriser l'accueil et l'enracinement des nouvelles personnes arrivantes constitue une priorité régionale. En plus de figurer au [Plan régional de développement 2023-2028](#), cette volonté est une démarche privilégiée par la région pour assurer la vitalité de ses territoires ([Stratégie gouvernementale 2025-2029](#)). C'est pourquoi il est essentiel que les personnes immigrantes puissent s'établir durablement sur notre territoire, y habiter, participer activement à la vie économique et sociale, et y développer un réel sentiment d'appartenance. Leur enracinement est essentiel à l'occupation et au dynamisme de notre région.

Dans cette optique, la TREMBSL tient à saluer la vision proposée par le gouvernement qui consiste à favoriser l'intégration permanente des personnes qui sont déjà au Québec ou encore celles qui en ont fait l'expérience, soit par un séjour d'études, ou par un travail temporaire. Cette stratégie est, à notre avis, porteuse d'avenir pour réussir une véritable régionalisation de l'immigration.

Ce mémoire est composé de deux sections. La première présente des besoins et des pistes d'intervention pour favoriser une approche régionalisée de l'immigration. La deuxième réitère l'importance de reconnaître et de mieux soutenir le rôle central joué par les gouvernements de proximité dans l'accueil et l'enracinement des personnes immigrantes.

Pour une approche régionalisée de l'immigration

Le Bas-Saint-Laurent fait face à un vieillissement marqué de sa population. En 2024, près de 29 % de la population est âgée de 65 ans et plus, et l'on prévoit une baisse marquée de la population active (15-64 ans) d'ici 2036 ([MEIE](#), avril 2025). Cette réalité fragilise notre capacité à répondre aux besoins des entreprises, des institutions et des communautés locales. Elle met en péril la vitalité de nombreux milieux ruraux et semi-urbains du territoire.

Maintenir une entrée stable de travailleurs étrangers temporaires (TÉT)

Le contexte actuel du marché du travail au Bas-Saint-Laurent, où des pénuries de main-d'œuvre perdurent dans plusieurs secteurs d'activités névralgiques pour l'économie régionale, exige le maintien d'une entrée stable de travailleuses et travailleurs étrangers

temporaires (TÉT). Cette main-d'œuvre est devenue indispensable pour garantir la pérennité de plusieurs entreprises et industries bas-laurentiennes, notamment dans le secteur manufacturier, le tourisme et l'hébergement, la construction, l'industrie forestière et bioalimentaire ainsi que les services de santé. Ces travailleurs et travailleuses occupent des postes que le marché local ne parvient pas à pourvoir et permettent le maintien de services essentiels pour l'ensemble de notre population.

Or, depuis plus d'un an, en raison de l'interruption des programmes et des mesures gouvernementales, notamment la réduction de 10 % des quotas de TÉT, plusieurs entreprises perdent progressivement du personnel, fragilisant leur capacité de production et réduisant la diversité économique régionale. Les secteurs du tourisme et de l'hébergement ont été particulièrement touchés. Certaines entreprises, comme des restaurants de village, ont même été contraints de fermer certains jours de la semaine, ce qui pénalise leur clientèle locale en limitant l'accès à leurs services.

Cette instabilité, en plus d'affecter le dynamisme de nos entreprises, entraîne des conséquences douloureuses et parfois irréversibles chez les travailleuses et travailleurs concernés. Est-il nécessaire de rappeler que ces personnes venues d'ailleurs portent aussi des projets de vie? Plusieurs d'entre elles développent au fil du temps des liens d'appartenance à leur communauté d'accueil et elles aspirent à s'y installer de manière permanente.

Considérant le recours inévitable à cette main-d'œuvre étrangère temporaire dans plusieurs secteurs régionaux, ainsi que les conséquences humaines et économiques majeures causées par les restrictions imposées depuis l'automne 2024, il apparaît fondamental de prévoir une clause de droits acquis qui permettrait aux employeurs et aux travailleuses et aux travailleurs déjà engagés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) de conserver les conditions en vigueur avant l'application des nouvelles restrictions.

Recommandation : Prévoir une clause de droits acquis permettant de maintenir les conditions actuelles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour les employeurs et travailleuses et travailleurs déjà engagés, et ce, jusqu'à l'adoption d'une approche régionalisée pour ce programme.

Une nécessaire transition vers une immigration permanente et inclusive pour les personnes détenant un statut temporaire et une expérience québécoise

Si l'immigration temporaire joue un rôle structurant à court terme, nous croyons que l'objectif à long terme doit être l'accueil de personnes immigrantes souhaitant s'établir durablement. Or, actuellement, seulement 0,4 % de l'immigration permanente s'est

installée au Bas-Saint-Laurent ([ISQ, janvier 2025](#)). La régionalisation de l'immigration permanente demeure lente et concentrée autour des grands centres comme Montréal, la Montérégie, Laval ou la Capitale-Nationale.

Pour permettre aux personnes immigrantes de construire un projet de vie en dehors des grands centres, il y a lieu de créer des passerelles claires vers la résidence permanente pour celles qui détiennent déjà une expérience régionale, notamment les travailleuses et travailleurs temporaires, mais aussi pour les étudiantes et les étudiants internationaux qui fréquentent nos établissements d'enseignement. En effet, les données les plus récentes disponibles (IRCC, 2023¹) indiquent que plus du tiers des titulaires de diplômes universitaires internationaux choisissent de s'établir de manière permanente au Québec.

Ces personnes, qui expriment le désir de rester et de s'ancrer dans leur région d'accueil et pour lesquelles des fonds publics ont déjà été investis, représentent à notre avis la population prioritaire à soutenir vers une immigration permanente en région. Nous croyons que la mise en place de mesures ciblées pour ces personnes pourra contribuer à une régionalisation durable de l'immigration. Nous saluons à cet égard l'initiative du gouvernement visant à accorder une priorité d'accès à la résidence permanente pour les personnes détenant une expérience québécoise et qui sont établies en dehors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette priorité devrait donc s'appliquer pour les individus détenant un statut de travail temporaire et aussi pour les futures et les nouvelles personnes diplômées internationales de nos établissements d'enseignement régionaux.

Recommandations :

- ***Mettre en place des mesures d'accès prioritaire à l'immigration permanente ou des programmes passerelles pour les personnes détenant une expérience régionale d'emploi temporaire.***
- ***Conserver la possibilité d'obtenir un permis postdiplôme pour les personnes postulant sur un emploi dans leur région de diplomation.***

Ensuite, pour aller plus loin et assurer l'efficacité de ces mesures, il est essentiel de mieux comprendre les dynamiques régionales liées à l'installation et à la rétention des personnes immigrantes. Dans cette optique, il s'avère important que les acteurs régionaux puissent :

- Documenter le taux de rétention des étudiantes et des étudiants internationaux dans la région et les obstacles liés à leur établissement durable.

¹ Données présentées dans VOLULME10, Juin 2025, *Savoirs sans frontières : Regard sur l'impact de la communauté étudiante internationale universitaire au Québec.*

- Mieux comprendre, sur une base longitudinale, les projets des travailleuses et des travailleurs temporaires (aspirations, obstacles, perspectives d'établissement).
- Identifier les profils ayant un fort potentiel d'enracinement (parcours professionnel, situation familiale, réseau de soutien, etc.).

L'accès à un portrait des enjeux d'intégration vécus sur la région, des facteurs de rétention et des profils des personnes immigrantes qui s'y installent est essentiel pour concevoir une stratégie de régionalisation fondée sur les besoins réels des territoires. Ce portrait permettra aussi d'élaborer des passerelles vers la résidence permanente qui tiennent compte des aspirations et des capacités des personnes migrantes.

Recommandation : Développer et rendre accessibles des données sur l'immigration, différenciées selon les régions, afin de soutenir la planification de stratégies d'immigration adaptées à la diversité des territoires.

L'accompagnement des personnes immigrantes : une responsabilité complexe qui mérite un soutien renforcé

Les municipalités et les MRC, à titre de gouvernements de proximité, jouent un rôle crucial dans l'attractivité, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Elles sont les mieux placées pour mobiliser les partenaires locaux, adapter les interventions aux réalités territoriales et favoriser l'enracinement des personnes nouvelles arrivantes dans leur communauté.

Pour les appuyer dans ce rôle, il est primordial que le gouvernement diminue son contrôle strict et accorde davantage de confiance aux partenaires des ententes, afin qu'ils puissent agir librement et efficacement dans l'intérêt commun. Les municipalités et MRC doivent bénéficier de mesures de soutien plus souples, modulables selon les besoins du terrain.

Le Programme d'appui aux collectivités

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC), qui vise à soutenir les actions régionales et locales en matière d'immigration, mérite des ajustements afin de répondre adéquatement aux besoins des MRC et des municipalités. En effet, des actions proposées par les partenaires locaux sont régulièrement refusées, même lorsqu'elles visent spécifiquement à renforcer la cohérence territoriale — comme la mise en place de tables de concertation locales pour assurer le suivi, la coordination et la continuité des actions.

D'autre part, certaines interventions cruciales, notamment celles ciblant les entreprises, ont été retirées de l'admissibilité des MRC, alors qu'elles répondent à des besoins pressants de la région. Ces restrictions créent des incohérences importantes entre les

réalités du terrain et ce qui est autorisé par les règles de financement. Pour ces raisons, certaines MRC se désengagent actuellement de leur rôle et se retirent du PAC.

Recommandations :

- ***Adapter le PAC afin d'élargir les possibilités d'action admissibles pour ainsi permettre une réponse adaptée aux besoins et aux réalités territoriales.***
- ***Consulter les MRC et les municipalités sur les besoins d'adaptation du programme.***

Les municipalités et les MRC du Bas-Saint-Laurent jouent un rôle stratégique dans la régionalisation de l'immigration, tel que défini par la stratégie ministérielle actuelle et confirmé par la récente *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*. En vertu de cette Loi, elles sont appelées à devenir des actrices clés du modèle d'intégration nationale, aux côtés de l'État et des organismes, avec un rôle qui sera précisé dans la prochaine *Politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise*. Or, ces instances doivent déjà composer avec une augmentation constante de leurs responsabilités, sans pour autant disposer des ressources nécessaires pour y répondre adéquatement. L'embauche de personnel spécialisé est essentielle pour assumer pleinement les mandats liés à l'immigration. Toutefois, le PAC exige souvent une contrepartie financière élevée de la part du milieu municipal, pouvant atteindre jusqu'à 50 %. Dans ce contexte, et compte tenu des nouvelles obligations à venir, cette exigence risque de devenir difficilement soutenable.

Recommandation : Réduire les exigences de contribution financière imposées aux MRC et aux municipalités dans le cadre du PAC, et alléger les contraintes administratives afin de renforcer leur autonomie et leur capacité d'action.

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Au cours des dernières années, les organismes locaux en soutien à l'immigration observent une croissance des situations de vulnérabilité qui transforment significativement les besoins d'accompagnement des personnes immigrantes. Ces changements exigent une adaptation continue de la part des ressources locales et requièrent de plus en plus fréquemment l'intervention de ressources externes ou d'expertises spécialisées. Pensons notamment aux besoins de soutien psychosocial, d'accès aux soins de santé, de scolarisation ou de logement, en particulier pour les familles et les personnes en situation de précarité.

Les changements fréquents dans les politiques gouvernementales et de la diversification des statuts (travailleuses et travailleurs temporaires, personnes demandant l'asile, étudiantes et étudiants internationaux, personnes sans statut) viennent ajouter de

l'instabilité pour les personnes migrantes et des incohérences parfois frustrantes pour les personnes intervenantes et les organisations qui les accompagnent.

À titre d'exemple, puisque certains statuts d'immigration ne sont pas admissibles au Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), il arrive régulièrement que des membres d'une même famille n'aient pas tous droit au service d'accompagnement offert localement. Bien que cette situation se justifie logiquement dans un descriptif de programme, elle s'explique plus difficilement sur le terrain, dans un contexte local de relation d'aide avec des personnes côtoyées au quotidien.

Puisque les ententes du PASI seront renouvelées prochainement, il y a là une belle occasion de revoir les critères d'admissibilité du programme et de rehausser son financement en cohérence avec les nouveaux besoins croissants observés dans la région.

Recommandations :

- ***Assurer un rehaussement significatif du financement des ententes PASI, afin de permettre aux organismes partenaires de répondre aux besoins croissants liés à la complexité des statuts migratoires et à la vulnérabilité accrue des personnes.***
- ***Étendre l'accès au PASI à toutes les catégories de statut d'immigration, afin de garantir un service d'accompagnement pour chaque personne nouvelle arrivante, peu importe son statut.***

Conclusion

Pour conclure, la TREMBSL réitère au MIFI l'importance d'élaborer une planification de l'immigration différenciée par région. Bien qu'une telle approche puisse paraître plus exigeante à mettre en place, elle produira assurément des résultats plus durables en matière de régionalisation de l'immigration, car elle sera mieux adaptée aux besoins locaux et aux réalités territoriales. Nous croyons qu'une approche différenciée sera aussi plus respectueuse des personnes et des communautés concernées.

Ensuite, afin d'améliorer les stratégies gouvernementales visant la régionalisation de l'immigration, TREMBSL suggère au MIFI de solliciter l'avis et la collaboration des organisations locales et des gouvernements de proximité pour adapter ses programmes en cohérence avec les réalités vécues sur le terrain. L'adoption d'une réelle approche partenariale par le MIFI enverrait un message de reconnaissance et de valorisation aux communautés locales et régionales du Québec qui, ensemble, donnent vie et racines à notre identité québécoise en soutenant, au jour le jour, l'intégration des nouvelles personnes arrivantes.